



## Rachat entreprise, conditions travail changées

-----  
Par sabi65453

Bonjour,

Je suis délégué pharmaceutique depuis janvier 2016 dans un laboratoire qui a été racheté en décembre 2017.

Mes collègues et moi-même avons été mis sur le fait accompli et nos conditions de travail depuis janvier ne nous conviennent pas.

Je souhaiterais être aiguillé sur les choses suivantes quant à savoir si c'est normal ou pas.

- ce rachat entraîne un changement de convention collective
- pas d'avenant à mon contrat initial de travail
- formait repas midi à 15 euros sans justificatif passé à un remboursement au frais réel sur justificatif.
- objectif commercial connu mais calcul rémunération variable non présenté, hormis le fait qu'elle devient trimestrielle et non plus mensuelle.
- Depuis janvier 2018 je me présente à mes clients sous le nom de l'entreprise acheteuse (adresse mail, carte de visite...) mais mon bulletin de salaire est toujours à l'entête de mon ancien labo.
- Pas d'information en ce qui concerne le devenir de notre mutuelle actuelle qui est différente de celle de l'entreprise acheteuse.
- Catalogue produits qui passe d'une gamme de 12 références bien spécifiques à 180 très variées
- Plus d'accompagnement hiérarchique sur le terrain (avant, visite du directeur régional au moins 1 fois par mois pour faire le point, à ce jour j'ai vu ma directrice une journée mi janvier)
- Management à distance répressif (mail et sms)

Toutes ces conditions font qu'aujourd'hui, je souhaite quitter cette entreprise mais à 52 ans il m'est difficile de claquer la porte comme je l'aurais fait à 30 ans...

Ma rémunération depuis 2018 est bien inférieure à ce que j'ai perçu ces 2 dernières années. Depuis mon embauche en 2016 je me suis investi dans mon poste, auprès de mes clients et je subis ce rachat comme un retour à la case départ.

J'ai sollicité un RDV avec ma hiérarchie pour évoquer un éventuel départ, j'estime être compétent dans mon travail mais pas dans ce genre de négociation et je souhaite savoir ce que je peux être en mesure de demander et d'obtenir sachant qu'en quittant mon travail même à l'amiable je vais perdre encore plus en revenus, je n'aurai plus de voiture de fonction et vais devoir faire face au chômage.

Je souhaite trouver un arrangement afin d'éviter toute procédure mais sans me "faire avoir".

Merci pour le temps que vous accorderez à mon "cas".

Cordialement

-----  
Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50